Nations Unies S/2002/959

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 août 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 14 août 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Je me réfère à mes lettres des 18 avril et 10 juillet 2002 (S/2002/444 et Add.1) transmettant un rapport soumis par le Burkina Faso au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Le Comité contre le terrorisme a examiné soigneusement ce rapport, avec l'aide de ses experts, et a communiqué par écrit ses observations préliminaires au Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Burkina Faso a été priée de répondre sous forme de rapport complémentaire le 15 octobre 2002 au plus tard.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**

02-57947 (F) 060902 060902